



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Jeudi 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 10 mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. le 10 mars 2023.

Etaient présents : Christian MUSIAL Président, Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Christophe HUON, Julien TAVERNIER, Maryline PRZYBYZEWSKI, David MORGANO, Micheline ADAMKIEWICZ, Maryse COLLET, Jacqueline DOHET, Lucette GRANDIN, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Christiane PHILIPPE, Gervais VALLIN

Etaient excusés :
Françoise MORELLE

Secrétaire de séance : Philippe FROGET, Directeur du C.C.A.S.

Monsieur Christian MUSIAL, Président ouvre la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-266204973-20230316-8316032023-

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier 2022, le 16 mars 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte financier fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice de 21 882,16€
- un déficit de fonctionnement cumulé de 7 478,86€

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 21 882.16€
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 14 403.30€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	- 7 478.86€
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	+ 9 402.46€
D 001 (besoin de financement)	0.00€
R 001 (excédent de financement)	+ 9 402.46€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00€
Besoin de financement	0.00€
Excédent de financement (1)	0.00€
Besoin de financement F	= D+E 0.00€
AFFECTATION = C	= G+H - 7 478.86€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	- 7 478.86€

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

PROJET DE DELIBERATION N° B3
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RESIDENCE AUTONOMIE LEON BLUM

16.03.2023

FP

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour extrait certifié conforme à l'original
Publié et affiché le 20 mars 2023
Conformément à l'article L 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président du C.C.A.S



Christian MUSIAL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com